

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 10 avril 2002

Messagerie

Projet de loi

approuvant le compte administratif de l'Etat et la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2001

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de
Genève, du 24 mai 1847,
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année
2001, du 15 décembre 2000,
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de
gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2001;
décrète ce qui suit :

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2001 est annexé à la
présente loi.

² Il comprend :

- a) les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le
financement et le découvert;
- b) les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de
valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- c) la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du
financement et du découvert.

Art. 2 Fonctionnement courant

¹ Avant les imputations internes, les charges sont arrêtées au montant de 6 103 276 131,54 F et les revenus à 6 113 641 124,15 F.

² Les imputations internes totalisent, aux charges comme aux revenus, 267 064 448,11 F.

³ L'excédent de revenus courants s'élève à 10 364 992,61 F avant attribution à la réserve conjoncturelle et à 5 182 496,30 F après une attribution à la réserve conjoncturelle de 5 182 496,31 F.

Art. 3 Investissement courant

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 510 035 728,47 F et les recettes à 181 891 337,90 F.

² Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 55 069 398,75 F.

³ Les investissements nets s'élèvent à 328 144 390,57 F.

Art. 4 Financement courant

Les investissements nets de 328 144 390,57 F en regard d'un autofinancement de 406 221 411,09 F – composé des amortissements du patrimoine administratif de 237 914 207,10 F, des dotations aux provisions et réserves de 335 743 738,38 F, des dissolutions de provisions et réserves de 177 801 527,00 F, de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 5 182 496,30 F et de l'attribution à la réserve conjoncturelle de 5 182 496,31 F – génèrent un excédent de financement des investissements nets de 78 077 020,52 F.

Art. 5 Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

¹ Les charges et revenus sur les opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation s'équilibrent.

² L'insuffisance de financement s'élève à 194 288 887,34 F.

Art. 6 Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève

¹ Les charges s'élèvent à 6 570 453 948,40 F et les revenus à 6 575 636 444,70 F après imputation interne.

² L'excédent des revenus consolidés s'élève à 5 182 496,30 F.

³ Les investissements nets sont de 328 144 390,57 F.

⁴ L'autofinancement courant (compte 1) est de 406 221 411,09 F et génère un excédent de financement courant des investissements nets de 78 077 020,52 F. L'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 194 288 887,34 F.

⁵ Le découvert à l'actif du bilan diminue du montant de l'excédent des revenus consolidés pour 5 182 496,30 F.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2001 est approuvée.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Notre indice de capacité financière nous élève au quatrième rang des cantons suisses et ce changement traduit aussi une amélioration continue de la performance financière du canton : l'excédent avant provisions, réserves et événements extraordinaires est de 297 millions de francs ; les gains de productivité de l'administration fiscale deviennent très visibles : l'impôt des sociétés croît de près de 60% depuis 1998, celui des personnes physiques de 20%, malgré une baisse linéaire des impôts de 12%. Les charges sont tenues, les charges de personnel et les dépenses générales diminuent même en regard des chiffres budgétisés. L'autofinancement courant des investissements est assuré. La gestion des liquidités se professionnalise et la dette continue de baisser.

Le compte de fonctionnement courant

1. Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève

	C2001	B2001
Charges courantes hors provisions, réserves et opérations exceptionnelles	5'638.6	5'561.9
Revenus courants hors provisions, réserves et opérations exceptionnelles	5'935.8	5'676.1
EXCEDENT DES REVENUS COURANTS AVANT PROVISIONS, RESERVES ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	297.3	114.2
CONSTITUTION PROVISIONS, RESERVES ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	469.9	181.6
DISSOLUTION PROVISIONS, RESERVES ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	177.8	80.9
EXCEDENT DES REVENUS COURANTS APRES PROVISIONS, RESERVES ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	5.2	13.5

2. Le compte des opérations liées aux créances transférées à la fondation de valorisation

PERTES SUR CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	194.3	0.0
DISSOLUTION DE LA PROVISION SUR CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	194.3	0.0
EXCEDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.0	0.0

3. Les résultats consolidés de l'Etat de Genève

EXCEDENT DES REVENUS COURANTS - APRES ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	5.2	57.1
EXCEDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.0	0.0
EXCEDENT DES REVENUS CONSOLIDES DE L'ETAT DE GENEVE	5.2	57.1

Investissements nets	328.1	317.9
Excédent financement courant des investissements nets	78.1	28.2
Total dette (en milliards)	9.2	9.4

L'année 2001 a été marquée par différents événements, dont certains ont fortement impacté le fonctionnement de l'Etat.

Ces événements sont résumés ci-après :

1. La population résidente du canton s'est accrue. En un an, elle a augmenté de 1,5 % soit de 6 065 habitants ; depuis 1999, de 16 628 habitants, soit de 4,1%. Le nombre de frontaliers a lui aussi fortement augmenté. Il s'élève à 33 206 et a progressé de 10,1 % en un an. L'accroissement des résidents et des travailleurs frontaliers pèse bien sûr sur les charges de l'Etat. Reste que le ratio charges de personnel / population s'améliore en 2001, ce qui tend à démontrer que l'administration travaille bien.

	Charges de personnel / Population résidente et frontalière
1999	3'686
2000	3'741
2001	3'736

2. Le canton de Genève applique, depuis le 1^{er} janvier 2001, une nouvelle loi fiscale concernant les personnes physiques dont nous ne connaissons les effets qu'à fin 2002. Le principe du postnumerando qu'elle met en œuvre signifie que l'impôt 2001 est calculé sur les éléments de revenu et de fortune 2001. Comme, en méconnaissance de ces derniers, il n'est pas possible de calculer l'impôt en 2001, nous ne disposerons de la production fiscale 2001 qu'à fin 2002. En attendant, figurent dans les comptes des montants estimés. Un tel système est déjà appliqué pour l'impôt des personnes morales depuis 1995.

Dans les comptes 2001, l'administration fiscale a estimé un montant d'impôts de 3,2 milliards de francs, à partir des derniers éléments connus datant de 1999. Il est évident pour chacun d'entre nous qu'une erreur, même de faible amplitude, peut conduire à des difficultés financières au moment où le différentiel entre l'estimé et la production réelle est connu, c'est-à-dire l'année suivante pour les personnes physiques, l'année d'après pour les personnes morales. C'est la raison pour laquelle nous avons créé une provision postnumerando, sorte de filet de protection. Nous avons recommandé aux communes de faire de même. Cette provision est dotée de 50 millions de francs.

La non-notification des bordereaux à fin 2001 a eu un autre effet, celui de grossir le reliquat de l'administration fiscale et donc le besoin de provisions pour débiteurs douteux. La provision pour débiteurs douteux de l'administration fiscale se voit dotée de 160 millions et atteint ainsi un total de 448 millions de francs.

3. A partir du premier semestre de 2001, la conjoncture suisse et genevoise se ralentit, avec les conséquences suivantes:

- les estimations fiscales 2001, préparées en 2000 au moment du chiffrage du budget 2001, ont été recalculées à la fin de l'année dernière pour le budget 2002. Les croissances annuelles estimées intégrées dans les

comptes restent raisonnables et en deçà des chiffres enregistrés pour l'impôt à la source (12,6%) et l'impôt fédéral direct (14%);

- l'affaiblissement conjoncturel, le recul de l'inflation, les attentats du 11 septembre et l'envolée du franc suisse par rapport à l'euro ont amené la banque nationale suisse à assouplir sa politique monétaire. En moins de trois mois, elle a réduit son objectif de taux d'intérêt de 150 points de base, ce qui, bien sûr, influence les comptes d'Etat dans sa rubrique des intérêts passifs;
- la dégringolade de Swissair conduit l'Etat de Genève à devoir comptabiliser une perte de 57 millions de francs.

4. L'accord signé avec la fonction publique en 1998 s'est appliqué en 2001 soit :

- versement différé au 1^{er} mars 2001 de l'annuité 2000 aux corps enseignants primaire et secondaire, et au 1^{er} avril 2001 pour le corps enseignant universitaire;
- report au 1^{er} mars 2002 de l'annuité 2001 aux corps enseignants primaire et secondaire, et au 1^{er} avril 2002 pour le corps enseignant universitaire;
- versement différé au 1^{er} juillet 2001 des annuités 2001 pour les autres catégories de personnel;
- progression normale de la prime de fidélité;
- indexation des salaires de 1% au 1^{er} janvier 2001.

De plus, et conformément à la décision du Conseil d'Etat, le personnel de la fonction publique a reçu une prime d'un montant équivalent de 0,9%, intégrée dans l'échelle des traitements dès le 1^{er} janvier 2001. Le paiement de cette dernière prime n'influe pas sur le résultat des comptes car elle trouve sa contrepartie dans la dissolution d'une provision constituée à cet effet dans les comptes 2000.

5. Le Tribunal fédéral des assurances a, dans un arrêt du 30 novembre 2001, mis le canton de Genève devant l'obligation de faire face aux demandes formulées par les assureurs dès le 1^{er} janvier 2001, soit de prendre en charge les traitements de patients privés ou semi-privés, à hauteur d'un pourcentage des tarifs payés par les assureurs, pour les résidents du canton séjournant en division commune des hôpitaux. Le chiffre par le département de l'action sociale s'élevant à 25 millions, nous avons provisionné un montant équivalent dans les comptes.

6. Les comptes 2001 intègrent un correctif de 72 millions dans les charges (prise en compte d'un trimestre supplémentaire de l'assurance maladie sur l'exercice 2001) et de 48,5 millions sous la forme d'une dissolution de provision. Il s'agit là d'une correction comptable recommandée par l'ICF.

Une gestion prudente des finances de l'Etat

La gestion des finances genevoises se caractérise par sa politique de provisionnement et par sa maîtrise des charges d'exploitation.

L'augmentation des charges par rapport au budget est de 6,5% ou 373 millions de francs. L'augmentation provient des provisions, réserves et opérations exceptionnelles (+297 millions).

Les subventions (45%)

Près de la moitié des dépenses de l'Etat va aux subventions (2 743 millions de francs, 45%). A l'intérieur de cette rubrique, un bon $\frac{2}{3}$ sont des dépenses de la santé et du social – comme par exemple la subvention aux hôpitaux de Genève (677,2 millions de francs) et les aides directes (OCPA, 444 millions, subventions pour les primes d'assurance maladie, 296 millions) – le 18%, soit 493 millions, va à l'Instruction publique et le 4%, soit 110 millions aux Transports publics. Dans le total des subventions de l'Etat figure encore le paiement au fonds de péréquation intercantonal. Il s'élève à 166,4 millions de francs en 2001 et représente 6% du total des subventions. En croissance annuelle moyenne, le montant alloué aux subventions augmente d'un peu plus de 5% depuis 1998.

Les charges de personnel (27,7%)

Les charges de personnel (nature 30) représentent le 27,7% du total des charges de l'Etat. Les charges de personnel de l'administration centrale pour l'exercice 2001 s'élèvent à 1 692 millions et sont inférieures de près de 51 millions au budget voté. Cet écart passe à 62 millions si l'on tient compte de la prime payée en décembre 2001 et non prévue au budget. Cette différence s'explique de la façon suivante :

postes vacants durant l'exercice	-55,7
économies liées aux OT	-6,0
dépassement retraités	0,8
frais de formation	-1,1

En 2001, le budget des effectifs de l'administration prévoyait 241 nouveaux postes. En réalité, le nombre de postes vacants à fin 2001 est supérieur au total de ces nouveaux postes (303,9).

Les provisions et les irrécouvrables (12%)

Les dotations à provisions se montent à 340,9 millions de francs dont 160 millions pour les débiteurs douteux de l'AFC, 50 millions pour la provision postnumerando, 50 millions pour les avances faites à la fondation de valorisation, 22 millions pour le personnel, 16 millions pour les heures supplémentaires de la police et de la prison, 8,3 millions pour le financement de la CEVA et 25 millions pour le financement des patients en division privée ou semi-privée. Au bilan, à fin 2001, l'Etat de Genève enregistre une somme totale de provisions sur le fonctionnement courant de 989,7 millions de francs.

Les irrécouvrables croissent également du fait de l'événement Swissair auquel il convient d'ajouter la comptabilisation d'une moins-value sur les actions au porteur de la BCGe. Les provisions, amortissements et irrécouvrables absorbent un peu plus de 12% des dépenses de l'Etat, hors imputations internes.

Les intérêts passifs (6,3%)

Viennent ensuite les intérêts passifs, soit 6,3% du total des dépenses. La somme des intérêts passifs est en diminution par rapport au budget. Depuis 1997, elle a diminué de 50 millions de francs.

Les dépenses générales (4,9%)

Elles diminuent aussi, en dépit d'une augmentation sensible des frais d'emprunt. En 2001, nous avons en effet contracté un emprunt public à hauteur de 750 millions, qui a occasionné une charge importante de frais d'emprunt non budgétisés. De fait, les dépenses générales ont été impactées à la baisse par l'entrée en vigueur des nouvelles directives concernant le mobilier, les photocopieurs et l'achat de véhicules.

Pour résumer à propos des charges, leur hausse est due aux subventions accordées et à notre politique de provisionnement. Cette dernière obéit à la volonté de présenter des états financiers qui reflètent d'aussi près que possible la réalité des choses, en l'occurrence qui intègrent les risques connus ainsi qu'un principe de durabilité. Il s'agit en clair de se donner la capacité de

financer durablement les prestations publiques quels que puissent être les aléas conjoncturels.

Les charges d'exploitation courantes, c'est-à-dire les dépenses générales et les dépenses de personnel, sont bien maîtrisées. Elles diminuent en regard des dotations budgétaires, de moins 2,9% pour les charges de personnel et de moins 3,4% pour les dépenses générales.

Genève se finance quasiment tout seul

Genève est un canton contributeur dans le système de péréquation fédéral. Sa capacité financière le place au quatrième rang des cantons suisses. Il se finance donc largement seul. Les transferts qu'il reçoit de la Confédération ou du système de péréquation s'élèvent à 13% du total de ses revenus*.

Les impôts représentent 74% du total des revenus en 2001. Les revenus augmentent de 6,2 % par rapport au budget. Les recettes fiscales croissent moins fortement (+5,4 %). L'écart compte/compte est respectivement de 5,11% et de 6,2%.

En raison du passage au postnumerando pour les personnes physiques, nous avons dû, cette année, estimer l'impôt 2001 des personnes physiques. Les dernières informations disponibles concernent l'année fiscale 2000, c'est-à-dire les revenus acquis dans le courant de l'année 1999 et l'état de la fortune au 31 décembre 1999. De plus, les éléments 2000 n'ont pas pu être exploités, du moment que l'année 2000 correspond à une brèche de calcul et que seuls les revenus extraordinaires acquis en 2000 ont fait l'objet d'une taxation. Dès lors, la prévision des revenus et de la fortune 2001 implique exceptionnellement la formulation d'hypothèses sur deux années consécutives.

En ce qui concerne l'évolution entre 1999 et 2000, nous avons fondé nos hypothèses sur l'observation d'un échantillon de 1300 déclarations 2001A et nous les avons comparées avec les déclarations 2000 de ces contribuables.

Dans un deuxième temps, nous avons simulé l'impôt 2001 sur la base d'hypothèses de croissance des revenus, du nombre des contribuables et de l'évolution du taux d'inflation. Les taux de croissance retenus sont différenciés selon le type d'impôt, la catégorie de contribuables et par classe de revenu et de fortune.

* Le calcul prend en considération la somme des natures 44 à 47 par rapport aux revenus de fonctionnement hors imputations.

Comparée au budget 2001, la croissance de l'impôt ordinaire des personnes physiques, revenu et fortune, hors impôt source, est de 3,1%. Comparée aux comptes de l'année précédente, elle s'élève à 4,9%. Ce taux de croissance reste inférieur à celui de l'impôt source (+ 12,6%), dont la croissance n'est pas estimée et qui correspond à l'année fiscale 2001.

Le produit de l'impôt des personnes morales est également estimé dans les comptes pour 2001. Le montant figurant dans les comptes 2001 intègre encore le différentiel entre l'estimation 1999 et la production 1999 et des rectifications de taxations des années antérieures à 1999. Le total du compte des personnes morales en 2001 est de 1 025 millions de francs, en augmentation sensible (+ 9,3%) par rapport aux comptes 2000. La croissance ne trouve pas son origine dans l'estimation de l'impôt 2001, mais dans le différentiel 1999 et les rectifications de taxations antérieures à 1999.

Quant aux droits d'enregistrement, ils chutent de 50 millions en regard des comptes 2000 ; les droits de successions croissent eux de 57 millions.

Quelques commentaires additionnels sur les autres recettes :

- les revenus des biens diminuent de 90 millions de francs. Cette forte diminution est due à la budgétisation du produit de la vente des actions Swissair, vente qui finalement ne s'est pas faite, au non-paiement du dividende et des garanties BCGe qui ont été budgétisés, et enfin à la diminution du bénéfice de l'aéroport par rapport à celui qui avait été budgétisé;
- les recettes diverses croissent de par l'augmentation des dédommagements de tiers à l'OCPA et du service de l'assurance maladie, du produit des surtaxes de l'office du logement, de divers émoluments ainsi que par l'augmentation des dissolutions de provisions (96,8 millions);
- les parts à des recettes sans affectation connaissent l'effet de la part cantonale à l'IFD (+ 65,6 millions). Le produit de l'IFD, part cantonale, augmente de 14%. Pour la première fois, le total IFD perçu par le canton dépasse le milliard de francs (1 280).

Les investissements

La part des investissements se situe à 8,2% du total des charges de fonctionnement et d'investissement dans les comptes d'Etat. Il convient de préciser que le budget s'est réalisé à cause de l'achat des terrains de Battelle, payés en une seule fois, soit 92 millions de francs, montant non prévu au budget.

Compte des investissements de l'Etat de Genève

(en millions de francs)

(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 1998	C 1999	C 2000	C 2001	B 2001	C2001/B2001		C2001/C2000	
Dépenses d'investissement (hors i.i.)	480.9	364.2	353.1	510.0	450.6	+59.5	+13.2%	+157.0	+44.5%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclu)	116.9	86.3	129.9	193.5	169.6	+23.9	+14.1%	+63.6	+49.0%
Train annuel de lois	32.6	17.7	27.2	33.8	56.0	-22.2	-39.7%	+6.6	+24.3%
Grands travaux - y.c. abattement linéaire de 50 mois au budget 2001	210.9	225.1	164.7	268.4	215.0	+53.4	+24.8%	+103.6	+62.9%
Autres (Start PME, zones NNI aéroport, ...)	120.6	35.1	31.3	14.4	10.0	+4.4	+43.9%	-16.9	-54.0%
Imputations internes	30.8	32.7	35.7	55.1	-	+55.1		+19.3	+54.1%
Recettes d'investissement (hors i.i.)	203.7	75.3	123.6	181.9	132.6	+49.3	+37.1%	+58.3	+47.2%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclu)	6.5	6.9	6.3	5.3	4.7	+0.6	+12.5%	-1.0	-15.3%
Train annuel de lois	21.5	11.1	7.7	10.4	7.5	+2.9	+37.8%	+2.7	+35.8%
Grands travaux	56.6	18.5	19.8	10.3	20.1	-9.8	-49.0%	-9.5	-48.1%
Autres (fonds de compensation chômage, ...)	119.0	38.9	89.9	155.9	100.2	+55.7	+55.5%	+66.0	+73.5%
INVESTISSEMENTS NETS	277.3	288.8	229.5	328.1	317.9	+10.2	+3.2%	+98.7	+43.0%

L'autofinancement courant des investissements est assuré à 123,8%. Sur la base des comptes consolidés, l'autofinancement est toutefois inférieur à 100% du fait que la dissolution de la provision pour pertes sur les créances douteuses de la fondation de valorisation vient en diminution des fonds propres. Les comptes consolidés montreront un autofinancement inférieur à 100% tant que les réalisations de créances de la fondation de valorisation conduisent à d'importantes dissolutions de la provision correspondante.

La fondation de valorisation (le compte administratif No 2)

Le compte des opérations liées aux créances transférées à la fondation de valorisation

	C2001	C2000
33 PROVISION SUR CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION		2'700'000'000.00
35 PERTES SUR CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	194'288'887.34	19'693'587.65
43 DISSOLUTION DE LA PROVISION SUR CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	194'288'887.34	19'693'587.65
EXCEDENT DES REVENUS SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.00	-2'700'000'000.00

L'année 2001 a constitué le premier exercice opérationnel complet ayant un impact financier sur l'Etat de Genève. Conformément aux dispositions légales prévues, l'Etat a avancé les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la fondation, y compris les montants relatifs au paiement des intérêts du prêt finançant les créances douteuses transférées à la fondation. A noter que la comptabilisation des avances n'apparaît pas dans le compte d'Etat, car elle passe par des comptes de bilan. Ces montants étant des avances, la banque les remboursera lorsque sa situation sera meilleure. En 2001, les avances de trésorerie et de fonctionnement se montent à 91,3 millions.

Le compte administratif N° 2 a été créé pour enregistrer les opérations liées aux créances douteuses transférées à la fondation de valorisation. La provision pour risques de pertes sur ces créances a été comptabilisée ici. Elle est dissoute au fur et à mesure de la comptabilisation des pertes sur réalisation ou rachat de gages par la fondation. Concernant les exercices 2000 et 2001, les pertes payées liées à des ventes à des tiers s'élèvent à 116,6 millions de francs. 97,3 millions s'y additionnent qui correspondent à des pertes exigibles seulement à terme (nostro). En effet, lorsque la fondation rachète des gages immobiliers, elle enregistre dans sa comptabilité la différence entre le montant payé et la créance qui figurait à son actif. C'est une perte qui deviendra exigible pour l'Etat au moment où la fondation revendra l'immeuble à un tiers.

A ce jour, c'est-à-dire à fin mars, l'Etat de Genève a payé 246 millions de francs liés à des pertes et est, de fait, en avance sur le paiement des pertes exigibles. Il a aussi payé les avances au titre du fonctionnement, soit 123 millions. Au total, à fin mars 2002, l'Etat a décaissé 369 millions de francs pour l'assainissement de la Banque cantonale :

Pertes payées	2000	19,69
	2001	67,40
	2002	158,50
	Total	245,59

Avances (décomptes Etat N° 1, 2 et 3)	2000	27,20
	2001	59,60
	2002	0,00
	Total	86,80
Trésorerie (charges de fonctionnement, impôts, frais)	2000	2,10
	2001	31,70
	2002	2,60
	Total	36,40

La dette

A la fin de l'exercice 2001, le montant de la dette de l'Etat de Genève s'élève à 9,204 milliards de francs. Ce montant se décompose en :

financements à moyen et à long terme : 7,977

financements à court terme : 1,227

Cette dette génère des intérêts passifs. Les intérêts directs (y compris le coût net des instruments financiers) se montent à 364,5 millions de francs. L'Etat place ses surplus de liquidités sur les marchés financiers. Ceux-ci génèrent des intérêts actifs pour un montant de 14 millions de francs. Ainsi, en 2001, les intérêts nets liés à la dette s'élèvent à 350,5 millions de francs.

La dette de l'Etat est-elle trop élevée ?

La théorie économique ne permet pas de déduire un niveau optimal pour l'endettement public. Elle aborde plutôt le problème de l'endettement en termes relatifs.

On peut en effet considérer que le niveau supportable de l'endettement est différent selon les collectivités et dépend de la taille et du dynamisme de son économie, ainsi que de son image sur les marchés financiers.

Depuis 1970, la dette de l'Etat n'a cessé de croître et ce jusqu'en 1998, y compris pendant les périodes d'excédents de revenus. Cette croissance s'exprime à la fois en chiffres absolus et en chiffres relatifs. La tendance s'est inversée dès 1999. Pour la première fois depuis plus de deux décennies, la dette a diminué de 528 millions en 1999, de 100 millions en 2000 et de

321 millions en 2001(1). Par rapport au pic historique de 1998, elle a été réduite de 949 millions de francs.

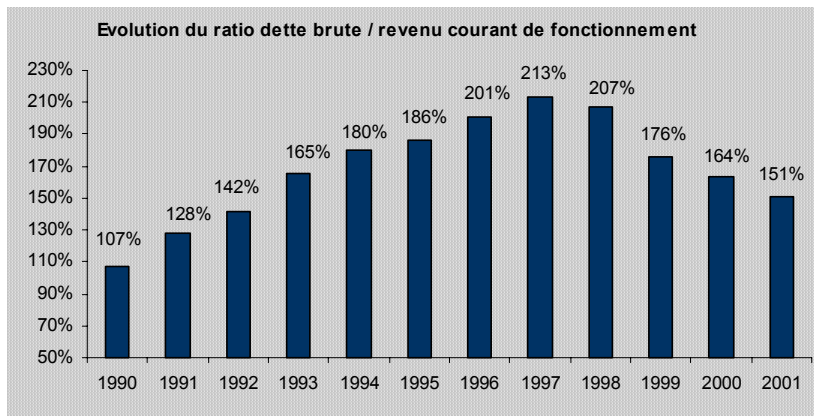
Evolution de la dette brute de 1970 à 2001

Année	Dette brute *		% Dette brute p/r revenus Etat avant NMC
	en francs	évolution	
C 1970	778'945'591	-	
C 1971	882'044'358	13.2%	" "
C 1972	1'005'298'313	14.0%	" "
C 1973	1'037'979'127	3.3%	" "
C 1974	1'208'342'200	16.4%	" "
C 1975	1'423'227'131	17.8%	" "
C 1976	1'480'282'399	4.0%	" "
C 1977	1'654'420'589	11.8%	" "
C 1978	1'893'193'701	14.4%	" "
C 1979	1'913'267'981	1.1%	" "
C 1980	2'029'022'568	6.1%	" "
C 1981	2'168'350'411	6.9%	" "
C 1982	2'293'788'597	5.8%	" "
C 1983	2'492'295'420	8.7%	" "
C 1984	2'678'757'920	7.5%	" "
C 1985	2'863'338'274	6.9%	95%
C 1986	3'091'366'950	8.0%	95%
C 1987	3'288'881'305	6.4%	92%
C 1988	3'540'431'085	7.6%	97%
C 1989	3'849'234'916	8.7%	102%
C 1990	4'292'683'763	11.5%	107%
C 1991	5'122'574'223	19.3%	128%
C 1992	6'076'094'104	18.6%	142%
C 1993	7'210'440'156	18.7%	165%
C 1994	7'945'049'047	10.2%	180%
C 1995	8'415'740'982	5.9%	186%
C 1996	8'960'569'708	6.5%	201%
C 1997	9'577'835'187	6.9%	213%
C 1998	10'152'949'571	6.0%	207%
C 1999	9'624'768'537	-5.2%	176%
C 2000	9'524'383'555	-1.0%	164%
C 2001	9'203'857'580	-3.4%	151%

* : calcul de la dette brute : dettes à court terme (21) + dettes à moyen et long terme (22) + engagements envers des entités particulières (23)

1) A partir de l'exercice 2000, la dette inclut les lignes de crédit négatives (173 millions en 2000, 69 millions en 2001). A partir de 2001, la dette ne comprend plus les soldes des comptes courants des caisses de pension, les fonds spéciaux et les legs. Le total est de 165,2 millions, comptabilisé désormais dans la nature 20 (engagements courants).

La dette du canton de Genève représente 151% de ses revenus de fonctionnement :



Malgré les diminutions successives de la dette en chiffres absolus, celle-ci reste élevée. Le service de la dette (intérêts) absorbe 6% des revenus courants de l'Etat, soit 375 millions de francs et ce, malgré un taux d'intérêt moyen inférieur à 4%.

Reste que le constat doit être rapporté aux actifs de l'Etat. On ne peut en effet pas comparer celui qui emprunte pour payer une maison, et qui donc dispose d'un patrimoine en contrepartie de sa dette, à celui qui emprunte pour financer des biens qui n'ont aucune valeur patrimoniale.

Les actifs de l'Etat

L'endettement de l'Etat a permis d'assurer le financement de nombreux ouvrages en génie civil, de constructions diverses, d'hôpitaux, d'écoles, de transports et d'acquérir des terrains. Ces investissements contribuent à la prospérité générale du canton et le rendent attractif.

Tous ces actifs figurent au bilan de l'Etat : 4,4 milliards inscrits au patrimoine administratif et 7,9 milliards inscrits au patrimoine financier. Les actifs émergeant au patrimoine administratif ne représentent pas la valeur patrimoniale en raison des amortissements effectués au fil des années. La valeur des actifs du patrimoine administratif a fait l'objet d'une réactualisation complète en 1982. Le montant de ces actifs réévalués figure en pied de bilan pour 14,6 milliards de francs en 2001, chiffre qui reste très certainement en deçà de la réalité.

Par ailleurs, ces actifs ont un rendement qu'il convient de prendre en compte : la comptabilité de l'Etat enregistre en 2001 un total de revenus de 31,6 millions pour le patrimoine administratif et de 16,5 millions pour le patrimoine financier.

On le constate, ni la théorie économique, ni l'analyse ne permettent de déduire un niveau optimal pour l'endettement public. De fait, une limite critique à l'endettement est atteinte lorsque le simple service de la dette passée entraîne son accroissement dans une mesure telle que les nouveaux emprunts sont utilisés pour rembourser les anciens et payer les intérêts de la dette sans laisser une marge de manœuvre pour financer de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches.

En 1998, l'endettement du canton franchissait la barre des 10 milliards de francs. Depuis lors, le Conseil d'Etat affirme sa volonté de la diminuer en chiffres absolus, et il l'a fait. L'objectif est ambitieux mais souhaitable pour redonner à l'Etat des marges de manœuvre si d'aventure les choses devaient aller moins bien.

Reste que l'exercice est difficile et rendu plus complexe depuis l'année 2000 du fait des décaissements liés au sauvetage de la Banque cantonale. Il demande une rigueur et une professionnalisation accrues dans la gestion de la trésorerie de l'Etat. Nous en exposons ci-dessous la méthode et l'état de sa concrétisation.

La gestion de la trésorerie : méthode

Réussir à diminuer la dette suppose la réalisation de trois conditions cumulatives : autofinancer nos investissements nets, dégager des excédents de liquidités et utiliser ces excédents pour rembourser plus d'anciens emprunts que nous n'en contractons de nouveaux.

Le respect de ces conditions garantit au minimum une stabilisation de l'endettement public. Par ailleurs, c'est l'une des clés qui permet la maîtrise des intérêts de la dette et plus largement celle des charges de fonctionnement. De la sorte, diminuer la dette concourt à une politique budgétaire durable et prudente.

1. L'autofinancement des investissements

Les dépenses d'investissements devraient en principe avoir un caractère anticyclique, c'est-à-dire augmenter en période de récession et diminuer pendant les périodes d'expansion. Le phénomène inverse s'est observé à Genève : les investissements nets ont été multipliés par 2,6 entre 1980 et 1987, le niveau atteint s'étant à peu près maintenu jusqu'en 1991. Cette politique a engendré des coûts – outre les charges en intérêts financiers immédiats – pour les périodes futures, à travers les amortissements et les frais d'entretien que ces investissements suscitent. Elle a empêché l'Etat d'exercer sa fonction de stabilisateur économique. L'insuffisance de financement de l'Etat est montée jusqu'à plus d'un milliard de francs en 1993. Elle était de 596 millions en 1996 et de 615 en 1997. Dans ces cas, la situation est grave car elle entraîne les finances du canton dans la voie d'un endettement accru.

Le degré d'autofinancement (ou l'autofinancement en pour cent des investissements) représente un indicateur précieux en matière de planification financière. En effet, ce ratio montre la part des investissements financés par des ressources propres, par exemple l'impôt, et celles dont le financement est assuré par le recours à l'emprunt. Un degré d'autofinancement inférieur à 100% signifie qu'une partie des investissements est financée par l'emprunt. Un degré d'autofinancement supérieur à 100% indique, d'une part que les ressources propres couvrent en totalité les investissements et d'autre part que des moyens financiers sont à disposition pour rembourser des emprunts et réduire l'endettement public.

Même si une valeur de 100% doit être visée pour stabiliser la dette, des valeurs inférieures sont communément considérées comme acceptables, compte tenu de la situation conjoncturelle et ce dans le but de mettre en perspective la réduction de la dette et la nécessité d'une politique anticyclique. Il est admis qu'en période de basse conjoncture économique, les stabilisateurs automatiques du budget tendant à réduire l'autofinancement, le degré d'autofinancement est plus faible, entraînant un alourdissement temporaire de la dette. En période de haute conjoncture, les stabilisateurs agissent en sens inverse. Un autofinancement supérieur peut être dégagé, ce qui rend possible un désendettement de la collectivité et reconstitue les marges de manœuvre financière.

Depuis 1999, les investissements nets d'infrastructure de l'Etat de Genève sont complètement autofinancés dans le compte de fonctionnement courant. En 2001, le degré d'autofinancement des investissements est de 123,8%.

Pour être complet, il faut encore préciser qu'il est impossible d'expliquer toutes les variations de la dette du canton de Genève par le seul prisme du degré d'autofinancement. En effet, les opérations liées au patrimoine financier (par exemple, l'achat et la vente de valeurs mobilières ou immobilières, ou les avances de fonctionnement faites à la fondation de valorisation) ne transitent pas par le compte d'Etat, que de surcroît, le compte d'Etat enregistre les activités publiques selon le principe d'échéance et non selon le principe de caisse. La présence de ressources financières excédentaires n'entraîne donc pas systématiquement le remboursement d'un emprunt.

On peut néanmoins observer une très forte corrélation positive entre les indications fournies par ce ratio et l'évolution de la dette. Le Conseil d'Etat l'utilise par conséquent comme outil de planification budgétaire.

2. La minimisation du service de la dette

La volonté de minimiser le service de la dette se traduit dans la pratique par des options stratégiques privilégiant :

- a) des engagements sur des nouveaux emprunts à taux variables et sur le long terme (Libor 6 mois sur 10 ans) ;
- b) l'utilisation d'instruments financiers tels que les swaps de taux d'intérêts et de taux de change afin de bénéficier de conditions les plus favorables et d'une certaine diversification, ainsi que d'instruments de couverture tels les caps afin de bénéficier de protection sur certains emprunts à taux variables ;
- c) une politique de dénonciation par anticipation d'emprunts avec des taux élevés par des emprunts à des conditions meilleures et
- d) une optimisation de la gestion de la trésorerie à très court terme (diversification des sources).

Structure de la dette	Fixe	Variable	Total
Au 31 décembre 2000	64,3%	35,7%	100,0%
Montant total *	6'054,2	3'361,9	9'416,1
Au 31 décembre 2001	66,9%	33,1%	100,0%
Montant total*	6'158,5	3'045,3	9'203,8

* sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et divers

En prenant en compte le programme de couverture sous forme de caps pour un montant total de 924 millions mis en place courant 2000, montant qui porte uniquement sur la partie variable de la dette, la part de la dette variable tombe de 33,1% à fin 2001 à 23,0%. Cette proportion est considérée comme conservatrice.

Le taux moyen de la dette est de 3,88%. En 1998, l'objectif en terme de taux moyen avait été fixé en dessous de 4%. En quatre ans et pour l'heure, cet objectif a été atteint, comme le montre le tableau ci-dessous :

Taux moyen	1998	1999	2000	2001
	3,93%	3,70%	3,92%	3,88%

Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints depuis qu'une statistique existe en la matière.

Compte tenu à la fois de la diminution du volume de la dette et de l'évolution de son taux moyen, les intérêts directs sur la dette (intérêts des autofinancés exclus) évoluent comme suit dans les comptes de l'Etat :

Comptes	1997	424,5
	1998	394,5
	1999	363,6
	2000	371,7*
	2001	375,9*

* comptabilisation en brut des swaps

La politique en matière de gestion de la dette est fondée sur quelques paramètres constants :

- une structure de dette entre parts à taux fixe et taux variable respectant les $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{3}$;
- un taux moyen de la dette inférieur à 4%;
- une recherche permanente de baisse du niveau de la dette.

Nous allons poursuivre dans la même direction. Pour 2002, des remboursements à hauteur de 720 millions de francs sont planifiés. Le renouvellement de ces emprunts quant au type (emprunt public, privé, à taux fixe ou variable) sera effectué en fonction des opportunités du marché et de l'évolution des taux, étant entendu qu'en regard des proportions les $\frac{2}{3}$ / $\frac{1}{3}$ à taux fixes et variables, une marge existe pour augmenter la part à taux variables.

L'Etat de Genève gère également le financement des 5 milliards de créances douteuses transférées à la fondation de valorisation. La structure de ce passif et de ses taux est détaillée ci-dessous :

	En millions CHF	Taux (sans marge)
Dettes à taux fixe	2'450	3,1726 %
Dettes à taux variable	2'652	1,8517 %
Dettes totales	5'102	2,4917 %

A fin 2001, l'Etat de Genève a décaissé 123 millions d'avances de fonctionnement à destination de la fondation, essentiellement les différentiels entre les états locatifs encaissés et les intérêts passifs sur le prêt, montant auquel il faut ajouter des pertes payées pour un total de 87 millions de francs. Ces opérations n'influent pas sur le résultat de fonctionnement de l'Etat, puisque les pertes sont compensées par les dissolutions de provision et que les avances, remboursables, sont des écritures de bilan. Par contre, en terme de liquidités, elles pèsent. L'Etat de Genève n'emprunte pas pour financer ces opérations mais il doit tout de même prélever sur ses liquidités courantes pour effectuer ces paiements, ce qui réduit d'autant sa capacité à rembourser la dette et à diminuer le montant des intérêts passifs à payer.

3. La gestion des liquidités

La gestion des liquidités n'est qu'imparfaitement appréhendée au travers des chiffres du budget et des comptes de l'Etat. Par exemple, les montants inscrits au titre de la production fiscale, en vertu du principe d'échéance, ne correspondent pas forcément aux montants qui rentrent dans la caisse de l'Etat au cours de l'exercice considéré. Ces derniers peuvent en effet avoir été produits les années précédentes et payés une autre année. A l'inverse, certaines sommes décaissées n'apparaissent pas dans les comptes, mais uniquement au bilan, comme les avances faites pour le fonctionnement de la fondation de valorisation des actifs de la BCGe, d'autres encore figurant dans les comptes ne sont pas décaissées, comme les charges d'amortissement et les provisions et des réserves. La gestion des liquidités exige par conséquent une gestion pour elle-même avec des outils de gestion appropriés.

3.1 Les liquidités à flux tendus

La gestion des liquidités est cruciale pour la gestion optimale de la dette. Etant donné que les encaissements ne correspondent pas nécessairement au budget financier annuel, le canton risque de se trouver à court ou en surplus de liquidités. Si cela se produit, et dans l'attente des encaissements attendus,

le canton peut avoir à effectuer des emprunts bancaires à court terme ou à l'inverse disposer d'un trop-plein de liquidités dont il n'a pas l'usage. Dans les deux cas, il en résulte un coût.

Pour éviter cela, nous gérons les liquidités à flux tendu, en clair nous privilégions des emprunts et placements à très court terme, voire l'utilisation de lignes de crédits pour passer les creux de liquidités et pouvoir disposer d'éventuels excédents de liquidités pour rembourser d'anciens emprunts.

Seules les banques sont très actives dans le marché monétaire à court terme. Pour répondre à des fluctuations de liquidités en cours d'année, des discussions ont lieu avec diverses banques pour augmenter les lignes de crédit bancaire confirmées.

Toujours dans le même esprit, le canton est aussi amené à « acheter » une garantie d'assurance des banques. Cette assurance prend la forme d'une confirmation par la banque que le canton est habilité à emprunter sur demande un montant fixe. Mais, ce type d'opération accroît les coûts d'intérêts sur les emprunts.

Pour optimiser les encaissements, nous étudions avec les milieux patronaux la faisabilité d'une perception généralisée de l'impôt à la source pour assurer à l'Etat un flux plus constant de liquidités.

Dans un tel système, l'impôt est perçu directement par l'employeur et versé mensuellement à l'administration fiscale. L'objectif est double, d'une part étaler l'encaissement de l'impôt sur toute l'année de manière à éviter les resserrements de janvier et février et d'autre part, assurer un paiement plus régulier de l'impôt courant, à hauteur d'environ 100 millions par an. En effet, les employeurs chargés du prélèvement à la source, le système pouvant sous certaines réserves être comparé à celui de la perception à la source, le verse à l'administration fiscale jusqu'à concurrence du 99,28% (0,72% de débiteurs), alors que les contribuables salariés paient dans l'année courante leurs acomptes à raison de 93,03% (6,97% de débiteurs).

3.2 La gestion des entrées

6,5 milliards de francs suisses proviennent des impôts perçus pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération. C'est pourquoi une compréhension claire de la dynamique de la perception des impôts est essentielle dans l'optique d'une gestion optimale.

Nous avons donc associé l'administration fiscale à la gestion de la trésorerie. En 2001, craignant des difficultés du fait du passage au postnumerando, des mesures ont été prises par les services de taxation et de perception. Elles sont résumées ci-après :

- La réorganisation des services du recouvrement et du contentieux est intervenue dans le courant de 1998 pour améliorer le processus des encaissements d'impôt. Elle a porté ses fruits, notamment par un accroissement des synergies en matière de recouvrement des débiteurs et permet de gérer un nombre beaucoup plus important et croissant de procédures de poursuites (suivi de quelque 80 000 poursuites depuis le 1.1.1999 et dépôts de 36 000 nouvelles réquisitions de poursuites en 2000, et 27 000 en 2001). En finalité, l'encaissement des créances fiscales est meilleur et plus rapide. De plus, la gestion et la réalisation des actes de défaut de biens détenus par l'AFC, en cours depuis 1999, a permis d'encaisser près de 8 millions de francs à fin 2001.
- Les mensualisations respectives de l'impôt source « employeur » dès le 1.1.1999 (en moyenne 50 millions par mois) et des personnes physiques résidant hors canton dès le 1.1.2001 (en moyenne 14 millions de francs par mois) contribuent aussi à garantir à la caisse de l'Etat des rentrées de liquidités plus constantes et régulières.
- La campagne d'information « Payez vos bvr » organisée en mai 2001, a permis d'encaisser 80 millions en terme de liquidités supplémentaires en 2001. Cette campagne de sensibilisation au paiement des impôts sera donc reconduite en 2002.

3.3 La gestion des sorties

Du côté des sorties, la gestion ne ressort pas exclusivement du département des finances : par exemple, les subventions de fonctionnement des grandes institutions sont payées par douzième sans égard aux réels besoins de liquidités, c'est-à-dire en y incluant amortissements, provisions et réserves qui n'engendrent pas de décaissements. Le département des finances tente, avec les différents services de l'Etat et les institutions publiques, de mieux connaître et de prévoir les flux de liquidités afin de décaisser l'argent juste au bon moment.

3.4 La transparence

Le canton emprunte régulièrement auprès de tous les segments du marché financier. De temps à autre, le canton émet une émission obligataire publique; des créances comptables à court terme, de trois et six mois, sont émises toutes les six semaines. Et, via les agents de change, le canton est accoutumé à lever deux ou trois cents millions de refinancement à court terme en fin d'année et au début de la nouvelle année. De temps en temps, le canton fait également appel aux lignes de crédit bancaire confirmées auprès des banques. Le problème réside dans le fait que les prêteurs tendent à être

toujours les mêmes. Afin d'obtenir des taux plus compétitifs à long terme, le canton doit diversifier ses prêteurs.

Cette préoccupation nous conduit à rechercher des comparaisons entre les emprunts genevois et ceux de la Confédération de manière à faciliter le travail des investisseurs. Elle nous a conduit aussi à demander une notation à un institut international. Plus grande est la qualité de la dette auprès des agences, meilleur sera le prix (autrement dit, plus bas sera le taux d'intérêt) sur les emprunts à long terme.

Ajoutons que, afin que l'institut de notation et les investisseurs puissent maintenir leur confiance dans la gestion financière du canton, les comptes et le bilan du canton doivent être présentés d'une manière irréprochable, faisant ainsi la démonstration constante de la transparence financière du canton.

3.5 La rationalisation des comptes auprès des banques et de la poste

Pour une gestion optimale, la trésorerie doit avoir une vue claire de la position des liquidités du canton. Pour parvenir à ce but, le meilleur système est encore que les espèces soit déposées à une seule place, sur un compte bancaire central. Le canton se trouve tributaire d'un grand nombre de comptes ouverts par les différents départements et services. Cette situation conduit à une dispersion des liquidités, et partant, à la difficulté de pouvoir évaluer le niveau des ressources disponibles. Cet «éparpillement» est non seulement inutile, mais encore néfaste car il implique des surcoûts d'emprunts pour le canton.

Il y a trop de comptes ouverts auprès de la poste et des banques pour assurer une gestion de trésorerie comptable efficace. Idéalement, il s'agirait d'avoir un compte en CHF pour effectuer tous les paiements auprès d'une banque, et éventuellement des comptes actifs auprès des autres banques et de la poste uniquement pour la réception des fonds. Pour les US\$ et les euros, un compte pour chaque monnaie auprès d'un même établissement suffit.

Dans la mesure où la multiplication des comptes bancaires n'est pas souhaitable, nous nous assurons que tous ces comptes sont bien des comptes de l'Etat de Genève et non pas des comptes d'associations ou de fondations privées.

Les comptes de l'Etat restant ouverts devraient être clairement mis en évidence et enregistrés à une caisse unique, un système de contrôle mis en place afin de s'assurer la présence de signatures collectives sur toutes les instructions.

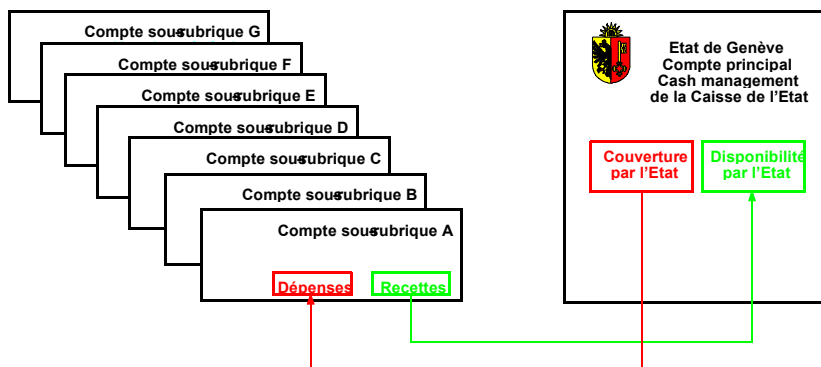
3.6 Le système du « cash pooling »

Le « cash pooling » a pour principe de centraliser la gestion des liquidités tout en conservant l'autonomie de gestion des services et des entités autonomes.

Les comptes dits « sous rubrique » sont directement rattachés au compte principal « cash-management » de l'Etat de Genève. Le solde de ces comptes est toujours à zéro car les recettes sont virées automatiquement sur le compte principal. Les dépenses sur ces comptes sont couvertes par le département et par le caissier de l'Etat.

Cette solution permet de réduire les coûts financiers des services d'une part et de l'Etat d'autre part, et d'améliorer « de facto » la gestion de la dette.

Les titulaires des comptes bancaires « sous rubrique » bénéficient des mêmes prestations qu'un autre compte bancaire, à savoir aussi bien au niveau des prestations que du détail des écritures fournies.



Le « cash pooling » est aujourd'hui en application au service de l'agriculture et en cours d'étude avec d'autres services et établissements publics.

3.7 L'adoption d'outils de gestion

Il n'existe actuellement pas de tableaux prévisionnels suffisants qui permettent à la trésorerie d'anticiper les mouvements des jours et des semaines à venir. Il y a donc manque d'anticipation et de visibilité et risque que le canton soit amené à emprunter en excès auprès de n'importe quel segment du marché financier. Une planification de l'avenir des mouvements de trésorerie par l'utilisation d'un tableau de bord est en cours d'établissement. Ce dernier comportera toutes les échéances de paiement ainsi que toutes les échéances de perception fiscale.

De plus, nous mettons en place une gestion des flux financiers internes avec le module « Treasury », outil de la comptabilité financière intégrée et qui se consolidera dans la comptabilité générale de l'Etat.

Ses fonctions principales seront les suivantes :

- gestion des contreparties (comptes courants);
- financement inter-services (entrées et sorties entre la caisse unique et les différents comptes courants);
- « cash pooling ».

Cet outil sera mis en production dans sa première phase courant 2002.

3.8 La caisse unique

De fait, nous avançons vers une caisse unique « Etat » dont nous avons à ce jour défini les objectifs de la manière suivante :

- Optimiser la gestion des comptes courants par une vision globale des positions de trésorerie.
- Proposer un service aux établissements subventionnés et/ou autonomes et à des services de l'Etat, un service aussi performant que celui qu'ils obtiennent aujourd'hui auprès de la poste ou des banques. Et il va de soi que les « clients » de la caisse unique restent les seuls maîtres de leurs recettes et de leurs paiements.

Le Conseil d'Etat a souhaité mettre en évidence dans la présentation des comptes 2001 la continuité des efforts d'assainissement des finances genevoises. Nous cherchons à redonner à l'Etat les moyens d'une politique anticyclique. Nous voulons continuer à diminuer la dette et en même temps pouvoir payer les pertes sur créances de la fondation de valorisation.

Cela exige une gestion rigoureuse du fonctionnement de l'Etat et de ses liquidités, mais aussi de pouvoir disposer de revenus.

Les diminuer sans égard à ces objectifs, de façon massive - l'effet estimé des projets de baisse d'impôts déposés devant le parlement est de 335 millions de revenus en moins - c'est nous mettre en situation de ne pas pouvoir financer les prestations publiques et de ne pas pouvoir faire face au besoin des personnes les plus défavorisées. Et c'est aussi mettre le gouvernement dans l'impossibilité de continuer à diminuer la dette. Le Conseil d'Etat ne pense pas que de tels objectifs puissent être raisonnablement recherchés.

Nous sommes également déterminés à promouvoir d'avantage de justice et d'équilibre dans nos échanges avec la Confédération. Dans cet esprit, nous voulons une réforme équitable de la péréquation financière, une participation accrue de la Confédération à nos transports d'agglomération et à nos charges pour la Genève internationale.

Si des améliorations apparaissent aujourd'hui dans la gestion de l'Etat et se traduisent dans les comptes, des mesures peuvent et doivent encore être prises. Le Conseil d'Etat ne prétend pas que les formes de l'action publique doivent demeurer immuables. Réformer l'Etat est pour nous la condition de son adéquation aux réalités d'aujourd'hui, en particulier aux réalités sociales, tant il est vrai qu'il est important d'assurer l'utilité de chaque franc. Cette vision est celle du Conseil d'Etat et nous espérons la participation et l'appui du parlement et de la fonction publique à une démarche de réforme, certainement moins spectaculaire que les slogans électoraux, mais nettement plus efficace.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- a) *les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;*
- b) *les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;*
- c) *la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.*
- d) *brochure : Comptes 2001 de l'Etat de Genève (26 mars 2002)
(sera déposée sur les places)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2001
1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT

	COMPTES 2001		BUDGET 2001		COMPTES 2000	
	Charges Chf.	Revenus Chf.	Charges Chf.	Revenus Chf.	Charges Chf.	Revenus Chf.
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	6'375'523'075.96 5'182'496.30	6'380'705'572.26	5'987'801'169 13'909'194	6'001'310'363	6'064'903'800.78 10'636'404.97	6'075'540'205.75
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES ET AVALIANT RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	6'103'716'131.54	6'113'641'124.15	5'729'977'375 27'018'388	5'756'995'763	5'795'379'876.22	5'816'652'866.15
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : déduction / col. droite : dissolution)	5'182'496.31	-	13'509'194	-	10'636'404.96	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	5'182'496.30	-	13'509'194	-	10'636'404.96	-
Imputations internes	267'064'448.11	267'064'448.11	244'314'600	244'314'600	258'887'519.60	258'887'519.60
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA ¹ au PF ² (avant imputations internes)	5'003'972'847	18'189'133'390	450'558'200	132'628'036	355'060'347.14	125'586'735.51
Imputations internes	55'069'398.75	55'069'398.75	-	-	357'333'202.85	35'733'202.85
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	565'105'127.22	236'980'736.65	450'558'200	132'628'036	388'793'549.99	159'319'938.36
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
Investissements nets (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	328'144'390.57	-	317'930'164	-	229'473'613.63
FINANCEMENT						
Investissements nets	328'144'390.57	-	317'930'164	-	229'473'613.63	-
Amortissements du PA	-	237'914'207.10	-	238'481'127	-	245'029'660.65
Résultat de fonctionnement	-	5'182'496.30	-	13'509'194	-	10'636'404.97
Dotations aux provisions et réserves	-	335'743'738.38	-	168'130'000	-	369'286'201.59
Correction des provisions ³	-	-	-	-	-	22'907'077.17
Dotation à la réserve conjoncturelle	-	5'182'496.31	-	13'509'194	-	10'636'404.96
Dissolutions de provisions et réserves	177'801'527.00	-	88'664'000	-	154'671'026.63	-
Correction des provisions ³	-	-	-	-	137'930.20	-
Dissolutions de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Financement des investissements nets (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	78'077'020.52	-	28'245'351	-	270'973'378.88	-
DECOUVERT						
Financement des investissements nets	-	780'770'20.52	-	28'245'351	-	270'973'378.88
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	90'230'183.47	-	78'439'037	-	13'556'247.02
Variation nette des provisions et des réserves ³ (col. gauche : dotation nette / col. droite : dissolution nette)	163'124'707.69	-	93'175'194	-	246'780'728.89	-
Variation du découvert ⁴ (col. gauche : augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune ou augmentation du découvert)	5'182'496.30	-	13'509'194	-	10'636'404.97	-

LEGÈNDE :

¹ Patrimoine administratif

² Patrimoine financier

³ Selon les recommandations de l'ICF (voir rapport Compte d'Etat 1999, pp. 50-1, chapitre 4.6.3)

⁴ Selon compte administratif

⁵ Sans tenir compte des amortissements à rattacher et des indemnités à amortir



COMPTE ADMINISTRATIF 2001
2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION

	COMPTES 2001		BUDGET 2001		COMPTES 2000	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FUNCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES						
Résultat de fonctionnement (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	194'930'872.44	194'930'872.44	-	-	27'19'693'587.65	19'693'587.65
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES ET AVANT RÉSERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	194'930'872.44	194'930'872.44	-	-	27'19'693'587.65	19'693'587.65
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : déduction / col. droite : dissolution)	-	-	-	-	-	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	-	-	-	-	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	2'700'000'000.00
FINANCEMENT						
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	2'700'000'000.00	-
Dotations aux provisions ³	-	320'992.55	-	-	-	-
Dissolutions de provisions ³	194'609'879.89	-	-	-	19'693'587.65	-
Financement (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	-	194'288'887.34	-	-	-	19'693'587.65
DÉCOUVERT						
Financement	194'288'887.34	-	-	-	19'693'587.65	-
Variation nette du patrimoine administratif ⁴ (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	-	-	-	-	-
Variation nette des provisions et de la réserve ³ (col. gauche : déduction nette / col. droite : dissolution nette)	-	194'288'887.34	-	-	2'680'306'412.35	-
Variation du découvert ⁵ (col. gauche : augmentation de la fortune gg, diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune gg, augmentation du découvert)	-	-	-	-	-	2'700'000'000.00

Légende :

² Patrimoine administratif

³ Patrimoine financier

⁴ Section des opérations de l'ICF (voir rapport Compte d'Etat 1999, pp.50-1, chapitre 4.8.3)

⁵ Section compte administratif

⁶ Sans tenir compte des amortissements à rattraper et des indemnités à amortir



COMPTE ADMINISTRATIF 2001
3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE

	COMPTES 2001		BUDGET 2001		COMPTES 2000	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC MUTATIONS INTERNES ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement	6'570'453'948.40 5'182'496.30	6'575'636'444.70 -	5'987'801'169 13'509'194	6'001'310'363 -	8'784'587'388.43 -	6'095'233'793.40 2'689'363'595.03
CHARGES ET REVENUS, hors MUTATIONS INTERNES et AVEC RESERVE CONJONCTURELLE	6'298'207'003.98	6'308'571'966.59	5'729'977'375	5'756'966'763	8'515'073'463.87	5'636'346'273.80
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	10'364'992.61	-	2'701'838	-	-	2'678'727'190.07
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : délation / col. droite : dissolution)	5'182'496.31	-	13'509'194	-	10'636'404.96	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	5'182'496.30	-	13'509'194	-	-	2'689'363'595.03
Imputations internes	267'064'448.11	267'064'448.11	244'314'600	244'314'600	258'887'519.60	258'887'519.60
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA ¹ au PF ² (avant imputations internes)	5'003'572'847	181'891'337.90	450'558'200	132'628'036	353'060'347.14	123'586'733.51
Imputations internes	55'069'398.75	55'069'398.75	-	-	35'733'202.85	-
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	5'665'051'27.22	236'960'736.65	450'558'200	132'628'036	388'793'549.99	159'319'936.36
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
Investissements nets (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	328'144'390.57	-	317'930'164	-	229'473'613.63
DÉCOUVERT						
Financement Compte 1	-	78'077'020.52	-	-	-	270'973'378.88
Financement Compte 2	194'288'887.34	-	-	28'245'351	-	-
Variation nette du patrimoine administratif ³ - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	90'230'183.47	-	-	78'439'037	19'693'587.65	-
Variation nette des provisions et des réserves ⁴ - Compte 1 (col. gauche : octation nette / col. droite : dissolution nette) - Compte 2 (col. gauche : octation nette / col. droite : dissolution nette)	163'124'707.69	-	93'175'194	-	246'780'726.89	-
Variation nette des provisions et de la réserve ⁵ - Compte 2 (col. gauche : délation nette / col. droite : dissolution nette) - Compte 1 (col. gauche : augmentation de la fortune gg / diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune gg / augmentation du découvert)	-	194'288'887.34	-	-	2'680'306'412.35	-
Investissements nets	5'182'496.30	-	13'509'194	-	-	2'689'363'595.03

Légende :

¹ Patrimoine administratif

² Patrimoine financier

³ Selon les recommandations de l'ICF (voir rapport Compte d'Etat 1999, pp.50-1, chapitre 4.8.3)

⁴ Selon les recommandations de l'ICF (voir rapport Compte d'Etat 1999, pp.50-1, chapitre 4.8.3)

⁵ Sans tenir compte des amortissements à rattraper et des indemnités à amortir